

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 43 (1898)
Heft: 5

Rubrik: Nouvelles et chroniques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES ET CHRONIQUES

CHRONIQUE SUISSE

(De notre correspondant particulier.)

L'expérience d'autrui. — Le nouveau canon. — Cours de tir I pour officiers d'artillerie. — Les compagnies de mitrailleuses. — Cours de retardataires d'infanterie. — Les manœuvres d'automne.

La guerre hispano-américaine vient de montrer une fois de plus l'importance d'un armement et d'un matériel perfectionnés, tenus au niveau des progrès techniques. Certes les marins espagnols vaincus devant Manille ne le cédaient à leurs adversaires ni en bravoure ni en instruction ; probablement même leur étaient-ils supérieurs à cet égard, car la flotte américaine passe pour manquer de matelots éprouvés. Mais les Espagnols montaient des vaisseaux de bois et ne pouvaient braquer contre les cuirassés américains que des canons impuissants à les démolir. Condamnée par son infériorité à éviter l'ennemi, l'escadre espagnole n'avait pas même eu la ressource de se mettre à l'abri derrière une défense sous-marine.

La guerre moderne devient le privilège des nations assez riches pour en faire les frais, et l'infériorité de l'armement pourra toujours moins être rachetée par la valeur personnelle. Aussi tout pays décidé à se défendre ne doit-il pas bouder devant les dépenses militaires justifiées par leur nécessité, car elles représentent en définitive un utile placement. — Ces réflexions ne sont point hors de saison au moment où se prépare le renouvellement du matériel de l'artillerie de campagne. Quel que soit le type adopté, le canon à tir rapide coûtera au moins le double de la pièce actuelle de 8 centimètres, dont le prix s'élève à 8000 fr. Le seul remplacement des bouches à feu de nos 56 batteries de campagne entraînera donc une dépense de 5 à 6 millions, sans parler de la munition ni des caissons.

Un crédit de 80 000 fr. figure au budget de 1898 du Département militaire pour les essais relatifs à un nouveau matériel d'artillerie, qui auront lieu prochainement à Thoune. Ces expériences sont naturellement soustraites à la publicité, le secret étant dû aux industriels qui participent au concours. La maison Krupp présente tout une batterie, qui se trouve déjà à Thoune. Les officiers les plus compétents sont généralement d'avis que la Suisse doit se garder de précipiter son choix, afin de profiter autant

que possible des premières expériences que feront les armées étrangères.

L'artillerie est en voie de se familiariser avec sa nouvelle méthode de tir, dont la supériorité vient encore d'être démontrée dans le cours de tir I qui a eu lieu à Thoune du 30 mars au 14 avril. Ce cours était destiné aux officiers du premier corps, et il a été suivi du cours II, où ne sont appelés que des lieutenants et dans lequel la batterie d'école n'est pas attelée. Le cours I disposait en revanche d'une batterie attelée, ce qui lui a permis de se livrer aux exercices à feu dans des terrains variés. Il a tiré à Kandersteg et dans les environs d'Interlaken et de Blumenstein. A Kandersteg, la ligne de tir s'étend dans la direction du lac d'Eschinien ; le sol étant encore couvert de neige dans ce vallon, l'observation des coups était malaisée.

La batterie du cours I tirait avec une remarquable précision. C'était à tous égards une batterie modèle, dont les pointeurs savaient voir les buts les mieux dissimulés. Une batterie ainsi servie montre à la fois ce que nous pouvons faire et ce qui nous reste à faire.

* * *

Le projet de décret relatif à la création de quatre compagnies de mitrailleuses a été déposé par le Conseil fédéral. En voici la teneur :

ARTICLE PREMIER

La Confédération forme quatre compagnies montées de mitrailleuses. Une de ces compagnies est attribuée à chaque corps d'armée. Sauf disposition contraire, elle dépend du commandant de la brigade de cavalerie.

ART. 2.

La composition de la compagnie montée de mitrailleuses est la suivante :

Chevaux de selle.

Capitaine, chef de compagnie	1	2
Premier-lieutenant	1	2
Lieutenants.	2	2
4 officiers		
Sergent	1	1
Fourrier	1	1
Sergents (dont 2 armuriers)	4	4
Caporaux (dont 2 armuriers) . . .	10	10

16 sous-officiers.

Trompette	1	1
Maréchaux	2	2
Sellier	1	1
Cavaliers	40	40
	—	
	44	
Sous-officiers du train	1	1
Soldats du train	7	—
	—	
	8	
Total	72	67

8 mitrailleuses,
 16 chevaux de bât,
 14 chevaux de trait,
 4 chars de munition à 2 chevaux,
 1 char de vivres et bagages,
 1 forge de campagne avec cuisine roulante, à 4 chevaux.

ART. 3.

En ce qui concerne le recrutement, l'armement, la solde, le cheval et la durée du service, les compagnies de mitrailleuses sont assimilées à la cavalerie. Leur instruction a lieu dans des cours spéciaux, dépendant des écoles et cours de répétition de la cavalerie. Leur personnel rentre dans les escadrons dès qu'il passe à la landwehr.

ART. 4.

Les chevaux de bât des compagnies de mitrailleuses sont pris dans la réserve des dépôts de remonte de la cavalerie et parmi les chevaux de cavalerie devenus disponibles ensuite de transferts à la landwehr. Au besoin, les chevaux de bât seront loués.

L'artillerie fournit les hommes du train et les chevaux de trait.

ART. 5.

Le Conseil fédéral réglera par voie d'ordonnance l'organisation et le service des compagnies montées de mitrailleuses.

ART. 6.

Clause référendaire.

Les quatre compagnies comptent ensemble 288 hommes, y compris 16 officiers ; 388 chevaux, 32 mitrailleuses et 24 voitures. Chaque mitrailleuse sera approvisionnée à 10 000 coups, car la compagnie transporte 64 000 cartouches sur ses quatre chars de munition et 16 000 cartouches sur huit chevaux de somme, les huit autres chevaux de bât portant les huit mitrailleuses.

leuses. Celles-ci forment deux sections à quatre pièces, l'expérience des troupes de forteresse ayant établi qu'il convient de grouper quatre mitrailleuses pour obtenir un feu efficace et ininterrompu. Le feu d'une section de quatre mitrailleuses équivaut à celui d'une compagnie d'infanterie.

Chaque compagnie de mitrailleuses prétera donc à la brigade de cavalerie qu'elle accompagne un secours aussi précieux que deux compagnies d'infanterie qui se trouveraient au moment voulu à l'endroit où l'on en a besoin. Ainsi se trouve résolu le problème du soutien d'infanterie suivant partout la cavalerie. L'idée et le mérite de cette solution appartiennent au colonel Wilie, dont le projet a toutefois été agrandi et modifié par le chef actuel du Département militaire. L'originalité du système proposé consiste en effet dans l'indépendance donnée à la compagnie de mitrailleuses. Elle n'est plus l'accessoire plus ou moins important de l'escadron, c'est une troupe spéciale, comparable aux batteries à cheval qui escortent les divisions de cavalerie des grandes armées. Au besoin, cette troupe se séparera de la cavalerie et pourra être affectée à toutes les missions auxquelles sa mobilité la rend si propre. Ainsi, elle pourra escorter des batteries qui se portent rapidement en avant ou bien elle sera employée, par surprise, contre le flanc de l'ennemi.

Son principal rôle consistera pourtant à donner à notre cavalerie le renfort qui lui est indispensable pour tenir tête aux cavaleries plus nombreuses des armées étrangères. Sauf en Angleterre, cet emploi de la mitrailleuse n'a pas encore été tenté, mais il nous suffit, pour l'adopter, qu'il réponde à un besoin réel de notre défense nationale.

L'acquisition de tout le matériel prévu pour les quatre compagnies coûtera 400 000 fr. Dans ce devis se trouvent comprises huit mitrailleuses de réserve, qui serviront de matériel d'école.

Les essais faits à Thoune au mois de mars ont prouvé que la mitrailleuse Maxim restait supérieure à ses concurrentes ; aussi a-t-il été décidé qu'elle serait l'arme des compagnies à créer.

* * *

Le cours de retardataires de la I^e division qui a eu lieu à Yverdon du 28 février au 17 mars comptait 586 hommes d'élite et 47 de landwehr. Celui de la V^e division, qui se tenait à Liestal à la même époque, avait un effectif de 659 hommes. Ces chiffres ont déjà quelque importance, mais ils n'indiquent pas la totalité des retardataires. Outre que des cours sont prévus à Colombier et à Berne pour les retardataires des II^e et III^e divisions, il ne faut pas oublier que les six écoles de tir de Wallenstadt exigent l'appel au service de 1080 hommes portant fusil, lesquels sont pris exclusivement parmi les miliciens ayant du service arriéré à faire. Enfin, des cours de retardataires auront lieu aussi pour les divisions IV, VI, VII

et VIII, mais ils ne concernent que la landwehr. Ces exercices ont sans doute le désavantage de constituer une troupe d'occasion et de lui donner des cadres qui ne la connaissent pas, mais cet inconvénient est partiellement racheté par une meilleure instruction de détail. Les cours de Wallenstadt sont surtout profitables et signalent qu'il y aurait à consacrer plus de temps au tir.

L'Assemblée fédérale a voté le crédit supplémentaire qui permettra d'appeler au rassemblement de troupes de l'automne prochain une troisième division combinée, destinée à manœuvrer contre le IV^e corps d'armée. M. le conseiller fédéral Muller a déclaré au Conseil national que cette mesure avait le caractère d'un essai, mais que cet essai était conseillé par les chefs responsables de l'armée.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

Le comte de Waldersee. — La division de cavalerie indépendante. — Inspection des régiments d'infanterie de la Garde. — Les manœuvres impériales. — Divers.

Je vous ai parlé dernièrement de la retraite du feld-maréchal comte de Blumenthal. Elle a affecté la forme d'une disgrâce, mais les journaux gouvernementaux l'ont passée sous silence. Elle a été réparée un peu par la collation des brillants à l'Ordre pour le mérite.

Le successeur du comte de Blumenthal, comte de Waldersee, n'en a reçu que des marques d'honneur plus nombreuses. Plusieurs villes lui ont conféré la bourgeoisie d'honneur; Hambourg l'a fêté comme un souverain; il a eu des retraites aux flambeaux à Altona et à Lubeck. Mais le comble de la vénération lui a été témoigné au camp de Lokstedt, où se trouvait la 34^e brigade d'infanterie. Les officiers l'ont précédé en « parade-marsch », tandis que 3000 fantassins formaient la haie depuis le camp jusqu'à la gare, portant des flambeaux. A la gare, les officiers l'ont porté sur leurs épaules de sa voiture au train.

Waldersee peut avec toute raison parler de l'inconstance des choses humaines. A fin janvier 1891, il fut inopinément relevé des fonctions de chef de l'état-major général, où il avait succédé au célèbre Moltke. Il réclama aussitôt sa mise à la retraite que l'empereur lui refusa. Sa chute

(point trop désagréable, puisqu'elle le mettait à la tête d'un corps d'armée) était due à Caprivi, que l'on croirait mort aujourd'hui, tant il est oublié.

Donc, brillante satisfaction pour Waldersee. Il est vrai qu'il a, ces derniers jours, encouru la réprobation du Moniteur du grand-duché de Gerolstein, pardon ! je veux dire de Mecklembourg-Schwerin, pour avoir parlé, dans son dernier ordre du jour à la 34^e brigade du service « royal » sans ajouter « et grand-ducal ». Les journaux libéraux ont aussi trouvé mauvais qu'il eût publiquement regretté de n'avoir pas eu à conduire son excellent corps d'armée *contre l'ennemi* dans une épreuve sérieuse. Vous voyez si l'on est assez mesquin dans ce grand Empire allemand !

* * *

Maintenant, le premier pas est fait dans l'organisation des divisions de cavalerie indépendantes. Quatre *inspecteurs de cavalerie* ont été nommés et résident dans les régions frontières.

Chacun d'eux a son arrondissement. Le premier à l'est, à Königsberg, région du 1^{er} corps d'armée, dispose de trois brigades de cavalerie. Le deuxième, à Stettin, est préposé aux régions des 2^e et 9^e corps d'armée, sur les côtes de la Baltique. Le troisième est dans l'ouest, à Munster, région des 6^e et 10^e corps ; le quatrième, à la frontière lorraine, Saarbrück, région des 8^e et 16^e corps.

Tout n'est pas dit par là. En cas de guerre nous formerons plus de quatre divisions ; mais la base est créée. Le lieutenant-général Pelet-Narbonne (rédacteur des *Löbellsche Jahresberichte*), qui s'est fait le champion de ces formations, a lieu d'être satisfait. L'inspecteur général est le supérieur des inspecteurs et dirige en outre l'Institut d'équitation militaire et le service vétérinaire. On lui remettra encore le département des remontes. Il commandera le corps de cavalerie quand ce corps sera formé. En temps de paix, il dirigera les exercices de plusieurs divisions réunies.

Quant au choix des personnes, on se montre généralement très satisfait. Le général inspecteur de la *Planitz* s'est distingué dans deux campagnes, celles de 1866 et de 1870-71. Il a commandé en 1890 la division de cavalerie à Metz, et plus tard celle de la Garde. Depuis 1895 il occupait la 2^e inspection de cavalerie.

L'inspecteur à Königsberg, lieutenant-général *de Willich*, a appartenu longtemps à l'Institut d'équitation militaire. Depuis 1891, le lieutenant-général *de Muller*, qui a sa résidence à Saarbrück, commandait la 26^e brigade de cavalerie en Wurtemberg ; il passa plus tard au commandement de la 25^e division à Darmstadt. Il s'est fait remarquer pendant les manœuvres impériales en 1897. Les majors-généraux *Kuhlmay*, à Stettin, et *de Lange*, à Munster, jouissent aussi d'une réputation établie.

* * *

Le 28 avril, les inspections des régiments d'infanterie de la Garde ont commencé. C'est l'Empereur lui-même qui remplit le rôle d'inspecteur. Le « théâtre de la guerre » est le champ de Tempelhof, au sud de Berlin, ou celui de Bornstedt, à Potsdam.

L'inspection débute par une revue. A l'aile droite des troupes formées en ligne, sont placés le commandement supérieur, les officiers exemptés de service et les officiers étrangers. En ce moment-ci, nous avons à Berlin 16 attachés militaires, y compris ceux des royaumes allemands. Cela permet l'étude de pas mal d'uniformes rares chez nous. L'empereur passe d'abord la revue des régiments, puis suit le défilé. Deux régiments sont inspectés par jour.

Jadis, les bataillons se succédaient dans leurs exercices. A présent, tous font leurs exercices en même temps, et l'empereur passe de l'un à l'autre. Ces exercices entrent dans le détail de la tactique de l'infanterie en ordre serré et en ordre dispersé.

Après la critique, à laquelle les officiers étrangers n'assistent pas, l'empereur donne aux deux commandants de régiment une tâche de combat. Chaque régiment est renforcé par une batterie montée et 1 ou 2 escadrons. Le champ de Tempelhof, dans sa plus grande largeur, de l'ouest à l'est, a environ 5 kilomètres. Du nord au sud, il est coupé par le remblai du chemin de fer de ceinture. Pour les idées tactiques on est un peu limité, mais on se tire d'embarras à l'aide de suppositions.

Tempelhof ne constitue pas absolument une plaine, comme on le croit généralement; il comporte au contraire nombre de dépressions et de collines. En certains points on pourrait facilement tenir toute une brigade à couvert.

Les troupes sont munies de cartouches d'exercice. On obtient ainsi un très instructif tableau de guerre en paix, et l'on peut étudier toutes les formes du combat avec tout le calme désirables, beaucoup mieux que dans les manœuvres d'armée.

Pour la première fois cette année, on a vu les batteries montées à tir rapide, M. 96. Cela a été fort intéressant, quoiqu'en manœuvres, le frein ne puisse déployer son effet. Les batteries, avec leurs nouvelles pièces, donnent l'impression d'une grande légèreté et d'une grande mobilité. On voit bien que la hauteur de l'axe des tourbillons a diminué. Le coffre à munitions ressemble à une cage d'oiseau; il est fermé à ses deux extrémités.

Je n'ai pas trouvé que les sièges d'essieu fussent incommodes, comme l'a dit le correspondant allemand de l'*Allgemeine Schweizer Militär Zeitung*.

Le combat le plus intéressant a eu lieu le 3 mai, entre les grenadiers Empereur-François et le 3^e régiment à pied de la Garde, commandés, celui-là par le colonel *de Schwarzkoppen* bien connu, celui-ci par le colonel *de Ende*.

Notre ancien attaché militaire à Paris avait occupé les collines, au sud-

est du champ de manœuvres, sa batterie, placée en arrière, presqu'absolument couverte par un pli de terrain. Le colonel de Ende arrivait de Schöneberg, au nord-ouest de la place. Au début, sa batterie a été tout à fait invisible pour son adversaire; dans la 2^e position on ne voyait que les canons qui s'élevaient un peu au-dessus du sol, mais les canonniers demeuraient inaperçus.

L'attaque du 3^e régiment fut parfaitement frontale, et tout à fait réglementaire; les lignes de tirailleurs et les soutiens, toujours déployés, avancèrent à la fin par bonds et parvinrent presqu'à bout portant de l'ennemi. On voit que ne furent point suivies les idées du général de Schilling, dont j'ai parlé en d'autres occasions.

Les escadrons n'ont eu presque rien à faire.

Quant à l'artillerie, j'ai trouvé qu'elle n'aimait guère les changements de positions, et tirait sans gêne par dessus sa propre infanterie qui avançait. A mon humble avis, elle perd de vue le contact avec les autres armes plus qu'il ne serait bon dans un combat réel. Peut-être aussi la faute a-t-elle été en partie au terrain limité à disposition.

* * *

On se préoccupe déjà des préparatifs des manœuvres impériales. Elles auront probablement lieu entre Hanovre et Minden. Le 7^e corps aura sa grande revue près de cette dernière ville, mais tous les détails sont tenus secrets. Un correspondant du *Hannoverscher Courier* a colporté qu'une expérience devait être faite de la meilleure composition du corps d'armée en guerre, à 2 ou à 3 divisions. C'est une « blague »; on ne pense nullement à 3 divisions; vous le verrez l'automne prochain. Malheureusement, la *Gazette militaire de Darmstadt* a reproduit cette invention mot pour mot et sans commentaires, si bien qu'elle fait à présent le tour de la presse militaire de l'Europe.

Le même *Courrier*, dans son compte des troupes qui doivent participer aux manœuvres impériales, a compté dix batteries de trop. Vous pouvez juger par là de l'intelligence qu'ont ses collaborateurs de leur sujet.

Ne croyez pas non plus qu'on ait l'intention de former des bataillons de tirailleurs cyclistes, bien que le *Militär-Wochenblatt* ait traité ce thème dans sa partie rédactionnelle. Cela ne signifie point qu'on y songe. Ce journal ne dispose pas d'informations en dehors de celles qui sont signées par une autorité.

Je vous ai parlé du général *de Gaetze* et de la résolution qu'il avait prise de prendre sa retraite au lendemain de son jubilé (1^{er} avril). Il l'a mise à exécution. Son successeur à la tête du 7^e corps est le lieutenant-général *de Mikusch-Buchberg* (son nom original est Melzer, mais il a été changé par suite d'adoption). Il a longtemps fait partie de l'état-major général.

Son arme est l'infanterie. On parle maintenant de la démission du général *de Boncsdorff*, commandant du 5^e corps. Il est, paraît-il, souffrant.

Pas grand chose à signaler en fait de littérature, si ce n'est les *Löbell's Jahresberichte* de 1897, qui ont paru cette fois-ci à mi-avril. Ce volume est très riche en nouveautés ; on y trouve entre autres la mention du matériel d'artillerie M. 96.

Le major *Kunz* publie un volume sur la garde impériale de Napoléon III. Il profite de cette occasion favorable (?) pour tonner contre la démocratie sociale. C'est une véritable aberration de traiter ce sujet-là dans un livre d'histoire militaire.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(*De notre correspondant particulier.*)

L'archiduc François-Ferdinand d'Autriche-Este. — 200^e anniversaire du 28^e régiment d'infanterie. — Amiral de Pitner. — Notre flotte de guerre. — Retour de l'expédition autrichienne de Crète.

Le Journal d'ordres (*Verordnungs-Blatt*) du 1^{er} avril a publié la décision suivante : « Par décret impérial du 19 mars 1898, Sa Majesté informe que Son Altesse royale, l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche-Este est mis à la disposition du commandement supérieur. »

Le message impérial fait ressortir que cette décision répond aussi bien au désir de Son Altesse royale elle-même qu'aux intentions du monarque, afin de permettre à l'archiduc de reprendre son activité militaire. En même temps, le message énonce l'important avis que, pendant les manœuvres, l'archiduc sera chargé de la direction de divers corps, afin de se mettre au courant de tout ce qui concerne le militaire et la conduite des forces de terre et de mer.

Le message impérial fera taire heureusement les rumeurs qui circulaient obstinément sur l'état de santé de l'archiduc. Son appel à l'activité militaire et sa nomination par l'empereur à une fonction prédominante sont une preuve irréfutable de son absolue capacité.

La mise à la disposition du commandement supérieur de l'archiduc François-Ferdinand est un symptôme significatif. En plaçant l'héritier présumptif de la couronne impériale aux côtés du premier et du plus expérimenté des soldats actifs de l'armée, aux côtés du commandant supérieur qui reçut le baptême du feu sous le maréchal Radetzki, sur les champs de bataille de l'Italie, elle équivaut à l'investir des plus hauts devoirs militaires. L'archiduc François-Ferdinand est depuis plusieurs années l'espoir

des cercles militaires de la monarchie et jouit de leur confiance la plus illimitée. Nul doute que, dans sa nouvelle situation, il n'ait maintes fois l'occasion de témoigner de l'intelligence remarquable et des hautes qualités de caractère qui lui ont toujours été reconnues.

Par cette nouvelle mesure, Son Altesse royale l'archiduc François-Ferdinand d'Autriche-Este est, en due forme, installé comme Kronprinz. Il ne doit pas être considéré seulement comme le futur généralissime, mais comme le soutien et le représentant du chef de l'Etat.

L'archiduc François-Ferdinand est âgé de 35 ans. Il débute dans la carrière militaire en 1876 comme lieutenant au 32^e régiment d'infanterie. Depuis 1897, il est lieutenant feld-maréchal. Il est aussi propriétaire du régiment d'infanterie n° 19 et du 7^e uhlans, chef du régiment royal prussien de uhlans prince Auguste de Wurtemberg n° 10, major-général impérial russe et chef du régiment russe de dragons Bug.

* * *

Le 28^e régiment d'infanterie Humbert Ier, roi d'Italie, fêtera, fin mai, le 200^e anniversaire de sa création par Léopold Ier. Elle date du 29 mai 1698. Pendant le cours de ces deux siècles, ce régiment a pris part à 35 campagnes, 43 batailles, 30 sièges et 197 combats. Il a recueilli les récompenses suivantes : 6 croix de chevalier de l'ordre de Marie-Thérèse, 2 décorations de l'ordre de Léopold, 5 de l'ordre de la Couronne de fer, 32 croix militaires, 7 médailles de courage en or et 194 en argent.

Ces chiffres expriment éloquemment la valeur de ceux qui ont appartenu au 28^e régiment d'infanterie.

* * *

L'amiral Maximilien Freiherr de Pitner a célébré le 1^{er} avril son jubilé cinquantenaire de service actif. A cette occasion, il a été promu par Sa Majesté aux fonctions d'amiral.

M. de Pitner est né en 1833 ; il passa cadet de marine en 1848 et enseigne de vaisseau en 1851. Depuis 1886, comme vice-amiral, il commandait le port et la forteresse de Pola. L'amiral de Pitner est le seul officier de marine dont le service actif date de 1848, début du gouvernement de l'empereur François-Joseph Ier. Avec le commandant de marine vice-amiral de Spann, il est le seul qui ait fonctionné en qualité de commandant d'un vaisseau de guerre à Lissa.

Il a pris sa retraite le 1^{er} mai.

* * *

Notre marine de guerre, en son état actuel, est insuffisante pour la défense de nos côtes aussi bien que pour la protection si nécessaire des intérêts de notre commerce avec l'étranger. Elle est insuffisante aussi comme flotte active.

Alors que tous les Etats s'appliquent à améliorer leur défense côtière et à perfectionner et augmenter leurs flottes, la marine autrichienne est restée en apparence ce qu'elle était en 1866. En réalité, elle est inférieure à ce qu'elle était alors. Pendant les 25 dernières années, le programme du Ministère de la marine s'est limité à organiser la défense des côtes. A la vérité, la flottille de torpilleurs créée dans ce but est, au point de vue de la qualité, en parfait état. D'après la liste de la flotte, elle comprend 100 unités, soit 4 vaisseaux-torpilleurs à éperons, 22 vaisseaux-torpilleurs, 64 torpilleurs ordinaires (I^e, II^e et III^e classe), 1 vaisseau-torpilleur de dépôt, 1 vaisseau d'eau à boire, 2 moniteurs et plusieurs petits bâtiments pour le service des ports.

Néanmoins cette flottille est insuffisante à couvrir la longueur de nos côtes. Contre une flotte de combat moderne qui prétendrait pénétrer de force dans la mer Adriatique, la flottille de torpilleurs manifesterait sa faiblesse à plusieurs égards, car elle ne serait pas prévenue à temps du point où, sur la longue côte disputée, la flotte ennemie dirigerait son attaque. La flottille de torpilleurs ne peut remplir utilement son emploi qu'en liaison avec une flotte de combat de haute mer.

Or, l'Autriche ne dispose que de 11 bâtiments de guerre en tout, savoir 5 cuirassés à tourelle, d'un déplacement de 6000 tonneaux en moyenne, et 6 vaisseaux blindés, d'un déplacement de 3550 à 7400 tonneaux. Les bâtiments à tourelle répondent en tous points aux exigences de la guerre navale contemporaine. En revanche, les bâtiments blindés, de construction plus ancienne, d'un trop petit déplacement et insuffisamment armés, ne peuvent supporter aucune comparaison avec les colosses cuirassés des autres puissances. On ne saurait donc, pour leur utilisation en haute mer, ne tenir compte sérieusement que des 5 vaisseaux à tourelle, les autres étant un matériel vieilli. (Ils ont été construits de 1872 à 1878.)

Il y va de notre situation de grande puissance que rien ne soit négligé pour rétablir notre marine de guerre sur un pied tel qu'elle ne soit plus simplement ignorée. On peut juger jusqu'où son prestige est tombé par ce seul fait, que je donne à titre d'exemple, que le Japon a cru pouvoir nous proposer la suppression des capitulations consulaires !

Au commencement d'avril, un conseil des ministres a pris, concernant la flotte de guerre, un arrêté en vertu duquel l'Inspection de la marine réclamera aux prochaines délégations un crédit spécial d'environ 50 millions de florins. Cette demande de crédit, ainsi que l'augmentation du budget ordinaire de la marine, doivent servir avant tout à l'accroissement de la flotte de combat et des croiseurs de haute mer et à permettre de mettre à la réserve les vieux vaisseaux blindés.

D'après le plan élaboré par le commandement maritime, le crédit spécial de 50 millions doit couvrir d'abord les frais de construction de 10 bâtiments à tourelle de type moderne et de 10 croiseurs de haute mer.

Avec la flottille de torpilleurs complétée, la nouvelle flotte de guerre autrichienne, mise sur un pied plus moderne, comporterait :

- 10 vaisseaux à tourelle (6000 à 9000 tonnes),
- 14 croiseurs de haute mer (2000 à 7000 tonnes),
- 15 torpilleurs à éperon (400 à 600 tonnes),
- 100 torpilleurs ordinaires.

Le temps assigné à l'exécution de ce projet serait de 10 ans.

Il est d'une absolue nécessité de mettre la flotte de guerre dans un état conforme à la situation de grande puissance qu'occupe la monarchie, et ce serait un suicide politique que de ne pas lui donner la place qui lui revient dans le monde, place qu'elle a occupée autrefois (1866) et dans laquelle elle s'est laissé supplanter peu à peu par les actives nations voisines.

* * *

On sait que le 15 février 1897, l'escadre austro-hongroise, composée du cuirassé *Wien* (portant le drapeau amiral), le bateau du Lloyd *Aurora* et du torpilleur *Naguet*, sous le commandement du contre-amiral de Hinke, s'est rendue en Crète pour participer à l'intervention des puissances, croiser devant l'île et y débarquer le 2^e bataillon du 87^e régiment d'infanterie comme troupe d'occupation à la Canée et à la Sude.

Après une station de 14 mois, cette escadre austro-hongroise a quitté l'île, le 12 avril 1898, pour rentrer au pays. Le matin, dès la première heure, une foule nombreuse s'est rassemblée sur la place de la ville, à la Canée, afin de prendre congé des troupes autrichiennes. A 9 heures, le drapeau autrichien fut amené. Une revue internationale eut lieu sur le quai avec la participation des troupes des autres grandes puissances. Le contre-amiral de Hinke adressa une allocution aux troupes et remercia les officiers étrangers des rapports de franche camaraderie qui n'avaient cessé de régner. A 3 heures, le pavillon autrichien fut amené à la Sude et les troupes embarquées sur l'*Aurora*.

Le 16 avril, l'escadre autrichienne fit son entrée dans le port militaire de Pola, saluée par la redoute du port, et le bataillon d'infanterie débarqua aux sons de l'Hymne national.

Assistaient dans le port de Pola à l'arrivée de l'escadre, le ministre de la guerre, le général de cavalerie de Krieghamer, le commandant du 3^e corps d'armée, lieutenant-feldmaréchal de Succowaty, tous les amiraux et officiers des états-majors de la garnison de Pola, les représentants des autorités civiles et un nombreux public.

Le ministre de la guerre passa devant le front des troupes débarquées, leur communiqua les remerciements de Sa Majesté l'empereur pour leur bonne tenue pendant l'intervention militaire de Crète et remit au commandant du bataillon d'infanterie, colonel Guzek, au nom de Sa Majesté, l'ordre de la Couronne de fer de III^e classe.

CHRONIQUE FRANÇAISE*(De notre correspondant particulier.)*

Cavalerie et artillerie : généraux et tactique. — Ecoles à feu. — Modifications apportées au matériel. — L'armée et la nation.

Par une singulière coïncidence, deux généraux de cavalerie ont été victimes, presque à la fois, d'accidents qui ont fort ému le monde militaire et le grand public : le général du Barail a été trouvé sans connaissance au Bois de Boulogne, désarçonné par sa monture ; le général de Galliffet a été renversé par une voiture. On a cru, sur le moment, que ni l'un ni l'autre n'en reviendraient. Heureusement ces deux énergiques officiers ont encore une vigoureuse constitution et une santé vivace. Les voici tout à fait rétablis, paraît-il, de quoi on ne peut que se réjouir.

Toujours est-il que leur nom a beaucoup figuré dans les journaux, ne fut-ce que par les bulletins des médecins publiés chaque jour, et on s'est retrouvé reporté au temps où leur polémique emplissait la presse et occupait la galerie. Ils luttèrent avec vigueur, en effet, avec violence même, n'ayant pas, sur la direction à imprimer à leur arme, une même doctrine. A vrai dire, le général de Galliffet n'en avait pas. Ou il en a eu plusieurs. Sa conception du rôle de la cavalerie a maintes fois varié, comme il arrive aux hommes très intelligents et doués d'une grande facilité d'assimilation, lorsqu'ils sont peu laborieux et qu'ils n'ont pas réfléchi passionnément aux questions. Cette paresse, qui l'a toujours caractérisé, et qui n'est pas incompatible avec l'activité physique et l'extraordinaire énergie dont il a fait preuve, l'a empêché, en particulier, de prendre lui-même la défense de ses idées. Il en a commis le soin à d'autres, souvent à ceux dont il subissait l'influence.

Son adversaire était un tout autre homme. Il pensait par lui-même et ne dédaignait pas de prendre la plume pour percer la contradiction, pour exterminer l'erreur. Sous le masque, — il signait : « Un Vétéran », — il a donné au *Journal des sciences militaires* et à divers autres périodiques des articles dont la vigueur de dialectique et la vibrante éloquence auraient pu faire pressentir ce que seraient ses *Mémoires*. On ne peut nier cependant que, lorsque ceux-ci ont été publiés, il y a trois ou quatre ans par la maison Plon, on en a éprouvé quelque surprise dans le public. Une surprise agréable, d'ailleurs, car on se trouvait en présence d'une œuvre passionnante et qui révélait chez son auteur des qualités de premier ordre. On ne s'attendait guère à les trouver en lui. Son passage au Ministère avait produit beaucoup de bonnes choses, dont on ne lui attribuait pas la paternité, et quelques mauvaises, qu'on lui imputait. Son atti-

tude politique lui avait attiré la suspicion de bien des gens, encore que sa fidélité à un régime tombé, tout en ayant certainement le tort d'être trop combattante, méritât plus d'égards que la versatilité d'un légitimiste, devenu républicain, après avoir versé dans l'impérialisme. Bref, il passait pour n'être pas supérieur à la moyenne de nos bons généraux et d'avoir été un ministre de la guerre ordinaire, que rien ne distinguait des autres. On sait maintenant qu'il a eu une âme au-dessus de la moyenne : son caractère, son intelligence, la fermeté de ses convictions (je parle au point de vue militaire), la netteté de son attitude (toujours en ce qui concerne les choses de l'armée), toutes ses belles qualités ont apparu dans tout leur éclat à ceux qui ont lu les admirables pages dans lesquelles il a raconté sa vie, simplement, gaîment et crânement.

Bien qu'ils en diffèrent considérablement, on a pu justement rapprocher ces volumes de souvenirs de ceux de Marbot : même pittoresque, même charme de style, même entrain vraiment français. C'est enlevé à la houssarde, mais sans ces rodomontades et ces gasconnades qu'on a pu reprocher à Marbot¹. Et c'est avec infiniment de modération que l'auteur y rappelle ses démêlés avec le général de Gallifet, lorsqu'il s'est agi de fixer les règles de la tactique de la cavalerie. Nous aurons sans aucun doute à revenir, un jour ou l'autre, sur les vicissitudes de cette lutte qui a marqué dans l'histoire militaire de notre pays. Rappelons seulement qu'elle s'est produite au temps où les théories du général von Schmidt ont commencé à faire leur chemin chez nous. La malheureuse guerre de 1870 avait jeté le discrédit sur l'arme, et on la croyait incapable de rendre des services, en dehors de l'exploration. On se refusait à admettre qu'elle pût faire autre chose que voir, que d'être, comme on disait, l'*« œil de l'armée »*, et l'œil ne se bat pas. Mais il lui plaisait, à elle, de se battre. Il lui paraissait dur d'être reléguée dans la coulisse et de ne pas figurer sur la scène. Elle réclama donc sa place sur les champs de bataille. Que dis-je ? Elle voulut avoir ses champs de bataille à elle. De là, la constitution des divisions de cavalerie indépendantes. De là, le désir de charger toujours et quand même, désir qui se manifeste encore aujourd'hui, en dépit du mouvement de réaction qui s'est produit. Les manœuvres de 1897, auxquelles vous consacrez, dans ce numéro, une étude spéciale, ont surabondamment prouvé que les cavaliers tiennent avant tout à en arriver à l'abordage, loin de vouloir se confiner dans l'obscur besogne d'explorer.

C'est lorsqu'il s'est agi de fixer la manière de combattre de l'arme que sont entrées en conflit les deux écoles dont j'ai parlé. Aussi bien n'était-ce pas une pure discussion de principes, et était-ce un peu une question de

¹ Puisque l'occasion s'en présente, signalons que la maison Plon a fait une édition complète, à bon marché (3 volumes à 3 fr. 50) de ses *Mémoires*. Espérons qu'elle en agira de même pour ceux du général du Barail.

personnes qui s'élevait. De la part du général de Gallifet, tout au moins, il semble qu'un certain sentiment de rivalité, qu'une certaine ambition d'avoir le dernier mot et le premier rang aient dicté sa conduite. Il aspirait à devenir le grand maître de la cavalerie ; et il l'est devenu, en fait ; et, dans ces fonctions, il a été incomparable. Car ce grand maître était véritablement un maître. Ses défauts comme ses qualités le rendaient singulièrement apte à enseigner, à vulgariser. Il savait faire prévaloir, imposer les idées qu'il se chargeait de répandre, ne fussent-elles pas véritablement de lui. Tout comme le général Dragomiroff, quoiqu'avec des différences notables, il a été un éminent « pédagogue » militaire, de qui l'influence a été fort heureuse. En résumé, que la rédaction du règlement soit due au général du Barail et que sa mise en œuvre, plus ou moins intégrale, se soit trouvée confiée au général de Gallifet, c'est encore ce qu'on pouvait peut-être rêver de mieux, et on a réalisé de la sorte une excellente répartition des rôles, une judicieuse division du travail, une parfaite utilisation des aptitudes de chacun. Il eût été regrettable que l'un des adversaires écrasât l'autre, comme il en avait envie. Chacun a eu sa part, et — chose qui mérite d'être signalée — cette part a été justement celle qui ui convenait le mieux.

Les idées sur le rôle de la cavalerie ont pourtant fini par se modifier au cours de ces vingt dernières années. Si les mœurs n'ont pas changé, les institutions portent, au contraire, la trace de l'évolution qui s'opère dans les esprits. On peut y voir la volonté arrêtée de s'opposer à cette tendance que certaines armes peuvent avoir à faire, pour ainsi dire, de la virtuosité. C'est à l'intérêt de la collectivité que chacun doit travailler, au lieu de se laisser aller à cette maladie de l'individualisme aujourd'hui régnante et qui sévit partout. Non seulement donc on a supprimé les divisions de cavalerie indépendante, mais on en a proscrit même le nom. En son article 1^{er}, le Décret du 28 mai 1895 portant *règlement sur le service des armées en campagne* dit que « les régiments de cavalerie qui ne font point partie des corps d'armée sont réunis en brigades ou divisions de cavalerie. » — « C'est à cette cavalerie qu'incombe le service d'exploration », ajoute l'*Instruction pratique* du 24 décembre 1896 sur le service de la cavalerie en campagne. Et elle a eu bien soin de spécifier, pour réprimer toute velléité d' « indépendance », que, « dans une armée, la cavalerie de sûreté de première ligne peut être laissée à la disposition des commandants de corps d'armée ou répartie en un ou plusieurs groupes opérant sous les ordres directs du général en chef. » Il n'est plus question ici d' « agir isolément », et, à toutes les lignes des documents précédés, on voit apparaître la même préoccupation. Les rédacteurs du décret et de sa paraphrase n'ont pas voulu qu'on perdit de vue le fil qu'on a mis à la patte de la cavalerie pour la rattacher au commandement.

— Tous les ans, l'artillerie exécute ses tirs au canon, comme l'infanterie ses tirs à la cible: c'est le couronnement naturel de l'instruction annuelle. Comme il n'y a qu'un petit nombre de polygones où les écoles à feu puissent être faites, beaucoup de régiments ont à parcourir plusieurs étapes pour s'y rendre, et ces quelques jours de route sont une excellente occasion pour apprendre aux troupes la discipline des marches. On la trouve tellement bonne qu'on ne permet pas aux régiments d'utiliser les champs de tir qui sont à proximité de leur garnison : ceux d'Angoulême, par exemple, vont tirer à Poitiers; ceux de Poitiers, à Bourges; ceux de Bourges à Angoulême. C'est un véritable chassé plus ou moins croisé, dont un avantage accessoire, mais non négligeable, est de varier les terrains sur lesquels opèrent les batteries. Si elles restaient constamment dans le même polygone, elles ne tarderaient pas à en connaître sur le bout du doigt et les ressources et les difficultés et les pièges. Elles trouveraient des repères, des points de comparaison, qui leur serviraient indéfiniment. En campagne, tout est imprévu : il faut toujours improviser. Sans pouvoir réaliser cet idéal de mettre, pour chaque tir, les capitaines dans des conditions qui soient pour eux absolument nouvelles et inattendues, on peut du moins chercher à les varier d'une séance à l'autre dans le même champ de tir, et d'une année à l'autre en changeant de champ de tir.

Après la clôture de leurs écoles à feu, les brigades d'artillerie envoient au Comité technique de l'arme le rapport détaillé de ce qu'elles ont fait. Ces rapports ainsi centralisés sont analysés, comparés, annotés, et le Comité les résume, les approuve ou les critique, en des « Notes » qui sont soumises au visa du Ministre. L'une d'elles a trait au matériel et l'autre... au matériel aussi, bien qu'elle ne concerne, à en croire son titre, que le personnel. Mais je vois qu'on y traite, au chapitre II, par exemple, de « l'installation des troupes », de la « disposition des objectifs », des « buts mobiles et buts à éclipse », des « communications téléphoniques » et du « service de l'observation ». Ces en-têtes des différents paragraphes, que je copie, bien entendu, textuellement, sont pour prouver qu'il n'est pas uniquement question de ce que le titre annonce.

Les Notes rédigées par le Comité sur les écoles à feu exécutées en 1897 viennent d'être approuvées par le Ministre, aux dates du 14 et du 18 mars de cette année. Sans entrer dans le détail des observations qu'elles renferment, je vais essayer de mettre en lumière les points principaux auxquels paraît tenir le plus, en ce moment, l'artillerie française. Elle est évidemment hantée par la préoccupation de porter au maximum la vitesse de son tir. Notons qu'il s'agit ici du matériel de 80 et de 90, les canons à chargement rapide n'ayant pas encore été mis en service, ni même essayés aux écoles à feu. Sur 24 pages consacrées aux batteries de campagne, près de 3, c'est-à-dire le huitième de la Note, traitent des moyens

à employer pour accélérer le tir. Après les avoir énumérés, les rédacteurs du document en question ajoutent :

« Afin de se rendre compte de la valeur de ces nouvelles prescriptions, chaque régiment fera suivre un de ses tirs de batterie à obus à mitraille et à poudre BC d'un feu rapide de 5 coups par pièce. L'objectif sera une batterie à demi-masquée par une crête. Les rapports donneront les mêmes renseignements que ceux qui ont été demandés dans la Note du 27 février 1897 pour l'exécution d'un feu rapide de 5 coups par pièce.

» De l'examen des rapports de 1897, il résulte que la vitesse moyenne obtenue dans les tirs rapides de 5 coups par pièce a été de 9.2 coups par minute¹.

» La comparaison de ce résultat avec celui qu'on obtiendra en faisant usage du débouchoir double et en appliquant les modifications indiquées ci-dessus présentera un intérêt tout particulier. »

Donc, on veut faire rendre au matériel actuel plus qu'il ne donne; on ne se désintéresse pas de lui; on continue à l'améliorer et à perfectionner sa mise en œuvre. Ceci tend à prouver que l'adoption du canon à tir rapide est infiniment moins prochaine qu'on ne le dit, soit qu'on ait éprouvé des mécomptes de fabrication, soit qu'on hésite à adopter un modèle définitif, avant d'être assuré qu'il représente le dernier mot du progrès. Il semble évident, rien qu'au ton des Notes du Comité, que le matériel de Bange va constituer, pendant plusieurs années encore, l'armement de la majeure partie de l'artillerie française, comme si le canon à calibre réduit était simplement mis en essai dans certains corps.

Une autre preuve encore en est que le « Programme général des exercices de tir à exécuter en 1898, » programme approuvé le 7 mars dernier par le Ministre, alloue à chaque batterie de campagne soit 455 coups de 80 ou de 90, soit 390 coups de 95 (dont 200 avec charge de poudre sans fumée), sans compter les boîtes à mitraille (12 par batterie montée, 24 par batterie à cheval). Il n'est pas soufflé mot de munitions d'un calibre inférieur à celui de 80.

Sur les 24 pages qui traitent de l'artillerie de campagne, 8 sont consacrées à la très intéressante question du réglage du tir. Il y est spécifié que « le procédé qui consiste à faire déboucher une section dès le début du tir sur but fixe (personnel) a été très favorablement accueilli par les corps de troupe ». De là, devait venir naturellement l'idée que, en en faisant déboucher deux, on augmenterait encore la satisfaction des dits corps de troupe. C'est peut-être pousser la chose un peu loin: parce que le mariage a du bon, faut-il encourager la bigamie? Toujours est-il que, sans réglementer la méthode d'une façon absolue, et sans imposer aux capitaines de conserver une section percutante ou deux, on ne leur permet

¹ Appelons l'attention sur ce chiffre et faisons remarquer qu'il représente *un coup et demi* par pièce ou une minute. C'est peu. La nouvelle pièce allemande peut en tirer cinq dans le même temps.

plus d'en garder trois : il leur est prescrit de faire toujours du tir fusant avec deux pièces au moins, afin d'avoir plus tôt des effets meurtriers, le tir percutant étant peu efficace : son principal avantage est de faciliter l'observation des coups, au point de chute, ce qui permet de trouver rapidement la bonne hausse c'est-à-dire de régler le tir.

La part faite à l'artillerie à pied est relativement faible. Le Comité ne lui a accordé que 18 pages de texte, sur lesquelles la moitié environ sont consacrées à l'organisation de concours entre les pointeurs et entre les observateurs. C'est dire que nous ne trouvons pas grand'chose à en extraire qui puisse intéresser les officiers suisses.

— La Note relative au matériel ne renferme guère, elle aussi, que des observations de détail sans grande portée. Signalons pourtant qu'on se plaint des précautions qu'exige l'introduction des gargousses de poudre sans fumée dans la chambre. D'où, lenteur dans le tir. Ajoutez-y un nombre de ratés relativement considérable (2 % environ, ou exactement 1.11 pour ratés d'étoupilles et 0.70 pour ratés de charge). D'autre part, le matériel de Bange présente des défauts qui ne sont pas bien graves, lorsqu'on les considère isolément, mais dont la somme finit par représenter un total respectable et fâcheux.

Le canon (ou mortier) de 155 court, que certains écrivains comptent comme appartenant aux équipages lourds de campagne, figure ici sous la rubrique « Matériel de siège et de place ». Dans le paragraphe qui lui est consacré, on voit que son recul est exagéré dans le tir à forte charge sous de petits angles. Le Comité promet, en conséquence, qu'on poursuivra les études en vue de l'adoption d'un frein destiné à calmer ces ardeurs... rétrogrades. D'autre part, il conseille l'emploi de plateformes fortement inclinées (12 centimètres par mètre).

Je ne quitterai pas l'artillerie¹ sans mentionner le bruit d'après lequel son organisation aurait subi, à la date du 15 avril, des remaniements considérables, portant, en particulier, sur le groupement de ses batteries, sur les règles de sa mobilisation, sur les principes de son ravitaillement en munitions. Il semble qu'on fasse mystère de ces innovations : la presse n'en a pas parlé, à ceci près qu'elle a annoncé la dislocation des « régiments territoriaux » et leur émiettement en « groupes territoriaux » rattachés à des régiments actifs. J'ai bien recueilli de diverses sources des renseignements sur les changements opérés, mais ces renseignements sont contradictoires, et j'attends d'être sûrement fixé avant d'en parler.

¹ Cette arme est décidément bien envahissante. A la tête de la division d'occupation de la Tunisie, on vient de mettre le général Cabanel de Sermet, qui en sort, à la place du général Leclerc, qui en sortait. Le général Jamont, généralissime, le général Zurlinden, gouverneur de Paris : tous artilleurs, « bombardiers », comme nous disons ici.

— J'ai signalé, dans ma dernière chronique, le courant d'opinion qui se manifeste en faveur du service de deux ans. Un officier bien connu, le commandant Dérué, vient de se prononcer dans le même sens que le colonel Patry. Mais il convient de faire remarquer que, s'il a de la notoriété, il ne jouit peut-être pas d'une haute autorité : ce n'est pas sa parole qui convaincra le pays et encore moins l'armée. Je dois ajouter que les questions militaires ne me semblent pas occuper dans les professions de foi des candidats autant de place qu'on le supposait. Elles n'ont servi nulle part de plateforme électorale. Du moins est-ce l'impression qui se dégage de la lecture des journaux, car vous pensez bien que je n'ai pas dépouillé les milliers de placards et de circulaires qui ont été répandus à l'occasion du renouvellement de la Chambre. Il est probable que, lorsque celle-ci sera définitivement constituée, quelque patient compilateur établira les « cahiers » de cette nouvelle législature, et on pourra voir quels desseins l'animent au sujet de l'armée. L'avenir montrera ensuite si elle a le projet de rester fidèle à ses engagements : promettre et tenir sont deux.

— J'ai parlé aussi, en avril, de la polémique soulevée par les scandales du procès Zola. On s'est demandé si, en dépit des cris de « Vive l'armée ! » proférés par la foule, cette affaire n'avait pas créé entre la nation et les militaires des dissensments dangereux. Il est certain qu'elle a jeté du froid dans les relations, en accusant le désaccord qui existe entre les institutions et les mœurs du pays, d'une part, et, d'autre part, les institutions et les mœurs de l'armée.

Chose singulière et digne de remarque. Cette discordance vient d'être mise en pleine lumière dans une petite revue, ardente à la lutte, qui s'est posée en protagoniste du militarisme et de l'antisémitisme. C'est là que sous couleurs de défendre les officiers contre les intellectuels, M. Henry Bérenger a étalé le mal avec une rare énergie. Notez qu'il est lui-même un intellectuel. Ancien président de l'*« Union de la jeunesse française »*, publiciste hardi et même parfois audacieux, il est l'auteur d'ouvrages qui ont été, à bon droit, remarqués et qui inspirent des sentiments extrêmement élevés, droits et généreux. S'il n'est ni célèbre ni populaire, il est connu de tout ce qui pense dans notre pays, de tous ceux qui sont capables de lire des œuvres fortes et sévères. Sa parole a donc du poids, et on a été ébranlé par sa puissante argumentation. Car il a démontré que nos 400 000 soldats « continuent d'apprendre une *théorie monarchique* », que nos 20 000 officiers « continuent de la faire apprendre », et qu'ils persistent, malgré l'évolution des idées, à considérer le soldat comme leur chose, ainsi qu'ils le faisaient au temps où, ne relevant que de leur propre conscience, ils pratiquaient la religion de l'honneur, « religion de caste, aux rites compliqués, dont le duel était le principal. Aujourd'hui, l'officier n'est plus

qu'un délégué de la nation ; il relève de la loi, et la religion de l'honneur s'efface devant celle du devoir ». S'en doutent-ils ? Hélas, non. Si non tous, du moins la majorité, méconnaissent qu'il en doive être ainsi : « ils savent seulement, comme tous les citoyens leurs soldats, que l'armée doit être prête. Mais comprennent-ils toujours très bien comment elle serait le mieux prête ? Pour qui les regarde penser et agir, il est permis de concevoir quelques doutes ». Ce n'est pas qu'il n'y en ait, dans le nombre, qui, s'arrachant par un effort d'esprit aux préjugés ambients, finissent par proclamer « le devoir nouveau de l'officier envers le soldat. Mais qu'il est rare encore, cet effort, et comme on voudrait le retrouver chez les vingt mille officiers français, au lieu de l'admirer chez deux cents au plus ! »

Les 19 800 que M. Bérenger dénonçait ainsi ont bondi sous l'outrage, et un d'eux a protesté, non sans éloquence. La même Revue qui avait inséré l'attaque publia une réplique, sous la signature du capitaine J. Caplain. — Eh, oui ! s'écrie celui-ci, le militaire met le sentiment de l'honneur au-dessus du sentiment de la patrie. C'est vrai. Mais il a raison, car il substitue un culte unique et déterminé à une notion confuse. Qu'est-ce que le patriotisme, en effet ? Pour certaines gens, c'est l'amour de leur village et du pays où ils sont nés ; soit. Mais pour d'autres, c'est l'amour de leur langue ; pour d'autres encore, c'est l'amour de leur race. Ecartez de vos yeux l'image de la France, voyez l'empire austro-hongrois, et demandez-vous ce que serait son armée si les nationalités variées, aux idiomes multiples, qui en font partie, n'étaient dominées par le loyalisme qui y opère une véritable fusion. Voyez l'armée italienne dont un officier disait naguère à un de mes amis qu'il ne pouvait traiter les Piémontais comme ses autres hommes ; rappelez-vous ces drames de caserne, ces haines de Siciliens contre Napolitains, de Sardes contre Toscans. « Puisque la définition du patriotisme nous échappe, que les uns la mettent dans le culte du dieu de la race, d'autres dans le sol qui les a nourris ou les institutions qui les ont élevés, d'autres dans l'intérêt de la collectivité, d'autres, enfin, dans l'expansion de certaines idées, n'est-il pas juste que l'armée donne à ses membres un idéal qui soit compris par tous et qui échappe à la discussion ? Cet idéal qui résume en lui tous les autres, c'est le drapeau. »

Le raisonnement est séduisant, mais sans doute quelque peu spéculatif. Tout d'abord est-il bien certain que le drapeau ait un sens « qui soit compris par tous et qui échappe à la discussion ? » Mais je veux bien l'admettre. Il reste encore un défaut à cette théorie, c'est qu'on paraît tenir à attribuer à l'armée un idéal à part qui coexisterait avec le genre particulier de patriotisme que chacun porte en soi. N'est-ce donc pas courir au devant des conflits des sentiments, et opposer une conviction artificielle, factice, conventionnelle, aux convictions intimes des citoyens devenus militaires ? Il en sera toujours ainsi tant qu'on recruterà l'armée dans le civil ! murmurait mélancoliquement un colonel à bon droit célèbre. N'essayons pas de

superposer un homme à un autre. Contentons-nous de mettre un uniforme sur le dos d'un citoyen. Exigeons que ce citoyen se conforme à toutes les règles que lui impose le port de son uniforme ; mais n'allons pas plus loin. Quoiqu'il en soit, voici la conclusion du capitaine J. Caplain :

» L'armée vit et ne peut vivre que sous l'empire de règles à part. Elle seule peut juger la gravité des fautes commises contre elle, couvrir d'une indulgence sans péril le coupable par seule faiblesse, et punir impitoyablement, d'une justice non suspecte, s'il y a eu crime.

» L'armée ne doit donc pas être confondue avec la nation, mais bien être placée à côté d'elle et lui être subordonnée. »

— Il me resterait à parler de la reconstitution des écoles régionales de tir, si malencontreusement licenciées et désorganisées par le général Mercier. Mais le sujet est vaste, puisqu'il s'agit de l'instruction fondamentale de l'infanterie, et cette chronique est déjà bien longue. Je compte donc traiter cet important sujet le mois prochain.

CHRONIQUE ESPAGNOLE

Guerre hispano-américaine. — Le 21 avril a éclaté officiellement la guerre entre l'Espagne et les Etats-Unis, et le 31 avril déjà a eu lieu le premier engagement important. Cet engagement, la bataille de Manille, est utile à retenir, car il fait ressortir vivement la nécessité, en matière navale surtout, d'avoir un outillage à la hauteur des derniers perfectionnements de la science. Sur mer, plus encore que sur terre, le côté technique de la guerre demande à être pris en considération, et plus que sur terre la victoire ne peut appartenir au plus valeureux qu'à la condition d'une égalité si ce n'est absolue, au moins à peu près complète, dans les conditions techniques.

C'est dans la nuit du 30 avril que l'escadre américaine du Pacifique, partie de Hong-Kong, arriva devant la baie de Manille. Elle était forte de six vaisseaux accompagnés de deux transports. Son chef, le commodore George Dewey pénétra dans la baie avec une audace que le succès a justifiée. On s'étonne que la passe, d'une largeur de 20 kilomètres, n'ait été défendue par aucune mine sous-marine quelconque. On s'étonne plus encore que les batteries de l'île du Corregidor, à l'entrée de cette passe, ne se soient aperçues du passage de la flotte qu'une fois celle-ci éloignée déjà de près de deux milles, ce qui rendit inefficace leur tir.

Le 31, à 5 heures du matin, l'escadre du commodore Dewey se déployait

devant Cavite et ouvrait le feu contre les vieux vaisseaux espagnols. On sait le résultat. Deux heures de combat, en deux rapides engagements, suffirent pour amener la destruction complète de l'escadre espagnole.

L'amiral espagnol Patricio Montojo y Pasaron ne pouvait se faire aucune illusion sur l'issue du combat. Il a du moins lutté avec acharnement; il a fait preuve du plus grand courage personnel et a eu, pour ainsi dire, son vaisseau amiral coulé sous lui; il a tout perdu, for l'honneur espagnol et le sien propre.

Les équipages ont été à la hauteur du chef. La presse américaine est unanime à reconnaître qu'ils se sont battus comme des lions.

Mais l'héroïsme était inutile contre les cuirassés américains, de construction infiniment supérieure à celle des vaisseaux espagnols, et surtout contre leur armement plus développé.

Le canon à tir rapide a joué, paraît-il, un rôle important. Il s'adapte à une grande variété de calibres et lance des obus explosibles de 1 à 100 livres, qui traversent tout, si ce n'est les armures les plus épaisses, à la vitesse de dix par minute pour les obus de six livres, et cela avec une précision mathématique. Les obus de cent livres sont servis un peu plus lentement, six à la minute, avec une portée de 9 à 10 kilomètres! Si l'on considère qu'un navire de guerre de première classe compte au moins trente canons à tir rapide, on conçoit de quel ouragan de fer et de feu il peut s'entourer instantanément.

La bataille de Yalu pendant la guerre sino-japonaise avait déjà établi les effets terrifiants de cet armement. La bataille de Manille en donne une seconde illustration.

Pour en revenir à l'amiral Montojo, disons qu'il est né au Ferrol en 1839 et navigue depuis 1855. De 1860 à 1864, il servit aux Philippines sous les ordres du célèbre Mendez-Nunez, et prit part au combat de Pagalugan contre les Maures de Mindanao. Il fut nommé capitaine de frégate en 1893.

Le commodore George Devey, qui vient de passer au premier rang des gloires navales des Etats-Unis, n'avait jusqu'ici pas d'histoire. Le mois dernier, une publication américaine disait simplement de lui: « Il détient » le record de plus de quarante ans de service effectif sur mer et sur les » côtes. »
